

Les normes applicables aux émetteurs radioélectriques sont établies après consultation auprès de l'industrie de l'électronique, des organismes, des associations et du public. Elles tiennent compte de facteurs techniques touchant l'utilisation du spectre des fréquences, la fiabilité des appareils et leur compatibilité une fois en service. Le ministère des Communications définit les normes et vérifie si les appareils y sont conformes.

Les activités de surveillance du ministère des Communications consistent notamment à effectuer l'inspection technique de toutes les stations radio, ce qui comprend le contrôle et la mesure des signaux rayonnés pour assurer la conformité aux règlements et conditions de l'octroi des licences; à localiser et supprimer les brouillages radioélectriques; à faire passer l'examen technique des candidats aux différentes catégories de certificats de compétence en radio que doivent avoir les opérateurs de station radio; et à diriger les poursuites judiciaires. Ces fonctions sont exécutées par un personnel réparti dans cinq bureaux régionaux, 44 bureaux de district, 10 stations fixes et huit véhicules mobiles de contrôle et 13 centres régionaux d'observation du spectre.

## 16.4 Services internationaux

Télélobe Canada, société fédérale de la Couronne, constitue le lien entre les exploitants canadiens de télécommunications et presque tous les pays du monde. Elle a pour mandat d'établir, de maintenir et d'exploiter les services de télécommunications externes du Canada et d'en coordonner l'utilisation avec les services des autres pays.

Les Canadiens peuvent maintenant téléphoner à l'étranger presque aussi facilement qu'ils téléphonent dans leur propre ville. Les hommes d'affaires peuvent communiquer rapidement avec leurs clients même si ces derniers vivent sur un autre continent. Pendant ce temps, les téléspectateurs ont la possibilité de suivre le reportage en direct d'événements importants transmis à travers le monde par relais de satellite.

Les services publics de téléphone, télex et télégraphe forment l'ossature des télécommunications internationales. Télélobe Canada exploite 920 lignes internationales reliant 185 pays au réseau de télex. Des messages télégraphiques peuvent être envoyés dans plus de 250 pays. Cette société de la Couronne exploite aussi 2,300 lignes téléphoniques desservant 217 pays situés dans le monde entier.

Télélobe Canada est membre de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (OTC) et, comme on l'a mentionné à la section 16.2.4, d'Intelsat, organisation internationale de télécommunications par satellite, qui siège en tant qu'organisme privé reconnu au Comité consultatif international des radiocommunications et au Comité consultatif international télégraphique et téléphonique de l'UIT. Télélobe Canada a participé aux négociations en vue de l'établissement d'une organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite exploitant un réseau de communications par satellite aux fins de relier les flottes des pays membres à leurs stations côtières. Les négociations devaient s'achever en 1979 et le système entrer en service en 1980.

## 16.5 Radio et télévision

La radiodiffusion, comme les autres systèmes de communications au Canada, a évolué de façon à répondre aux besoins d'une population bilingue et biculturelle relativement restreinte mais disséminée sur un vaste pays. La prestation d'un service adéquat de radiodiffusion à tous les Canadiens, même à ceux qui vivent dans les régions éloignées du pays, a toujours posé un problème.

Comme première initiative, on a établi à la fin des années 20 et dans les années 30 un réseau est-ouest destiné à relier toutes les collectivités de l'Atlantique au Pacifique le long de la frontière sud du Canada, où vit la grande majorité de la population. La télédiffusion a été introduite au Canada en 1952, mais il fallut attendre jusqu'en 1959 pour que soit installé un réseau de télévision entre la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

Le second problème consistait à desservir la population du Nord canadien. En 1958, le Parlement a voté des crédits pour le Service du Nord de Radio-Canada, service public de radiodiffusion du Canada. Au cours des premières années, le Service consistait en